

TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) EXPERT(E) NATIONAL(E)
JURISTE ET ADMINISTRATIF()

Février 2019

1. Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre la politique de transition énergétique, les pouvoirs publics tunisiens ont adopté dès 2014 le Plan Solaire Tunisien qui vise à atteindre une part des Energies Renouvelables (ER) dans la production d'électricité de 30% à l'horizon 2030.

Pour atteindre cet objectif, l'Etat a mis en place un cadre réglementaire visant à promouvoir l'investissement massif dans les ER et a adopté les procédures nécessaires pour la mise en œuvre des différents régimes d'autoproduction et de production indépendante d'électricité d'origine renouvelable.

Les autorités tunisiennes ont annoncé le plan 2017-2020 visant à installer une capacité additionnelle de 1900MW renouvelables, dont 1000 MW sous le régime des concessions, 300MW sous le régime des autorisations, 210 MW dans le cadre de l'autoproduction et 390MW par la STEG. Le défi majeur qui se pose à l'ensemble des acteurs concernés publics et privés est comment fluidifier et accélérer le processus de mise en œuvre du Plan Solaire Tunisien (PST) pour atteindre ces objectifs.

C'est dans ce contexte que le Ministère en charge de l'énergie et l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie, ont organisé les 7 et 8 décembre 2017, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), une conférence nationale qui a débouché sur un plan d'action d'accélération de la mise en œuvre du PST, intégrant 21 actions.

L'une des actions importantes consiste à créer un Help Desk au niveau de l'ANME, en tant guichet unique, dont la mission est de promouvoir le PST et accompagner l'ensemble des acteurs, principalement les développeurs de projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables conformément à l'avis annuel publié par le Ministère chargé de l'énergie, pour faciliter l'investissement dans la cadre du PST.

L'ANME, avec l'appui du PNUD, compte mettre en place ce Help Desk avant la fin de l'année 2018 pour être complètement étoffé d'ici la fin 2019. Pour cela, l'ANME et le PNUD souhaite recruter un expert national juriste et administratif.

2. Objectifs de la mission :

L'expert travaillera sous les instructions du chef du Help Desk et en étroite collaboration avec le Directeur des Energies Renouvelables ainsi que les différents services techniques et d'appui de l'ANME. Ses missions consistent essentiellement en ce qui suit :

- Développer et entretenir les partenariats nécessaires avec l'ensemble des administrations impliquées dans le processus de mise en œuvre des projets ER ;
- Appuyer le chef du Help Desk pour rédiger et signer les conventions de partenariat avec les administrations clés impliquées dans le processus de mise en œuvre des projets ER ;

- Accompagner les investisseurs à résoudre les blocages éventuels au niveau de l'ensemble des procédures liés aux autorisations et aux concessions :
 - Constitution des dossiers,
 - Fonciers,
 - Permis à construire,
 - Raccordement au réseau électrique,
 - Mise en œuvre du PPA,
 - Recours, etc.
- Appuyer les développeurs pour la résolution des difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre de leurs projets sur le terrain, en relation avec l'administration, la population et les collectivités locales ;
- Formuler pour le compte de l'ANME et ses partenaires des propositions concrètes pour améliorer et fluidifier les procédures de mise en œuvre des projets ER ;
- Rédiger et préparer, en collaboration avec les services d'appui de l'ANME, les conventions et les contrats avec les éventuelles prestataires de services et d'expertise qui seront mobilisés par le Help Desk dans le cadre de l'appui aux développeurs des projets ;
- A la demande de la Direction des Energies Renouvelables (DER), appuyer la préparation de tout document/rapport spécifique et la réalisation de toute tâche dans le cadre de la mission.

3. Délais d'exécution

La mission de l'expert est prévue pour 12 mois à plein temps avec une présence permanente à l'ANME, soit 228 Homme/jour. La mission commencera le 1er mars 2019 et s'achèvera le 28 février 2020.

4. Livrables et termes de paiement :

Le paiement des honoraires sera sur la base d'un rapport mensuel en langue Française que le consultant soumettra au PNUD et à l'ANME avec les réalisations durant le mois en liaison avec la mission.

Il est à noter que l'expert soumettra ses rapports en format numérique.

Livrable	Echéance	% du contrat
Rapport mensuel récapitulant les réalisations selon les tâches requises	La première semaine de chaque mois	8.33% du contrat

5. Supervision et collaboration

Le (la) consultant (e) sera supervisé (e) techniquement par le ANME. Il aura à assurer la coordination entre les activités du Help Desk et les différents services de l'ANME notamment la Direction des Energies Renouvelables (DER) ainsi qu'avec les partenaires de coopération techniques et financières de l'ANME.

6. Lieu des travaux

Siège de l'ANME à Tunis.

7. Qualification du consultant

L'expert doit disposer d'un Master en sciences juridiques, administration ou gestion. Il doit avoir 3 ans d'expérience avec des références confirmées dans les domaines en relation avec sa mission.

Il doit avoir le sens du travail en équipe et la facilité de communication avec les administrations et le secteur privé. Il doit avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en arabe et en français. La maîtrise de l'anglais est un plus.

8. Contenu de l'offre

En réponse aux présents termes de références, le consultant soumissionnaire devra fournir :
Un CV comportant les références pertinentes à la présente mission ;
Une note méthodologique détaillant l'approche à suivre pour mener à bien cette mission
Une offre financière détaillée.

Détail	Coût unitaire HT (DT/mois)	Nombre d'Hommes jours	Total HT (DT)/An
Coût total de l'offre en HT		228	

NB : Il est à noter que toutes les dépenses des frais de déplacement (Si existe) seront à la charge de l'ANME et ne doivent pas paraître dans l'offre financière du consultant soumissionnaire.

9. Méthodologie de dépouillement

Le processus d'évaluation et de sélection comporte 2 étapes :

- Evaluation technique selon les compétences requises sur la base du curriculum vitae et de la méthodologie
- Un entretien oral pour le candidat(e)s ayant obtenu au moins 40/60 points de la note préliminaire de 60/100 ;
- Evaluation financière en se basant sur l'offre financière fournie par le/la candidat(e) : 30% de la note globale. Seules les candidatures ayant été retenues lors de l'évaluation techniques verront leurs offres financières examinées.

DEPOUILLEMENT DES OFFRES :

La commission de dépouillement procède dans une première phase à l'élimination des offres non conformes à l'objet du marché ou celles qui ne répondent pas aux conditions mentionnées dans le cahier des charges.

La commission de dépouillement procèdera ensuite au dépouillement des offres techniques.

10.1. Evaluation des offres techniques

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

Résumé de l'évaluation de la soumission technique		Coefficient de pondération de la note	Points maximum
1.	Méthodologie proposée, approche et plan d'exécution	20 %	20
2.	Références de l'expert	40 %	40
3.	Entretien oral	40 %	40
Total			100

Evaluation de la soumission technique Formulaire 1		Points maximum
Méthodologie proposée, approche et plan d'exécution		
2.1	Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ? (Il ne s'agit pas de reprendre les TDRs, le soumissionnaire devra montrer qu'il a bien compris ce qui est attendu de lui)	10
2.2	Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	5
2.4	La présentation est-elle claire et le déroulement des activités et la planification sont-ils logiques, réalistes et garantissent-ils une réalisation efficace de la mission ?	5
		20

Evaluation de la soumission technique Formulaire 2		Points Maximum
Références de l'expert proposé		40
Pts		
	Diplôme Master en sciences juridiques, administration ou gestion : 10 pts Autre diplôme : 0 pts	10
	Expérience professionnelle en gestion de projet en relation avec le domaine juridique et administratif : Strictement inférieure à 3 ans : 0 point ; Supérieure ou égale à 3 ans et strictement inférieure à 4 ans : 5 points ; Supérieure ou égale à 4 ans : 10 points.	10
	Références confirmées en relation avec des cadres juridique national et international qui régissent les énergies renouvelables Plus que 5 références : 10 pts ; 2 à 5 références : 5 pts Sinon : 0 pts.	10
	Références pertinentes dans les services d'appui administratif : Plus que 3 références : 10 pts ; 1 à 3 références : 5 pts Sinon : 0 pts	10
Entretien oral		
		40 pts

Evaluation des offres financières :

Seules les offres ayant obtenu une note technique $\geq 700/1000$ seront retenues pour le dépouillement financier.

La note financière est calculée comme suit :

$$NF_n = (OF_{md} / OF_n) \times 100$$

NF_n ; note de l'offre n

OF_{md} ; montant de l'offre la moins onéreuse

OF_n ; montant de l'offre N

Choix du soumissionnaire

L'offre retenue sera celle qui aura la meilleure note globale parmi celles conformes et jugées acceptables.

La note globale est calculée comme suit :

$$NG_n = (70\% NT_n) + (30\% NF_n)$$

NG_n : note globale de l'offre n

NT_n note technique de l'offre n

NF_n : note financière de l'offre n